

pas présentée; et attendu que le Cercle des familles, qui était, il est vrai, une association autorisée, en a créé un autre dont les membres se réunissent dans un appartement en face du Cercle des familles, sur le même palier, appartenant dont les frais de location étaient supportés par les membres de la nouvelle association, parfaitement distincte de la première, malgré les protestations des précédents; attendu d'ailleurs que les membres des deux associations se rassemblent pour s'occuper de politique.

Le tribunal, tout en admettant des circonstances atténuantes, a condamné MM. Boissier, Bonnet-Duverdier, Dumont, Olive, Adam, Asseline à 500 francs d'amende, et Talon et la femme Migneron à 200 fr. d'amende, et tous solidairement aux dépens.

L'affaire de la rue Sedaine, qui vient aussi d'être jugée, doit être envisagée, dit le Figaro, dans le même ordre d'idée que l'affaire du Cercle des familles. Douze individus sont poursuivis, sous la prévention de société secrète. L'un d'eux, Mauroy, est absent. Les onze autres ont été amenés de Mazas à l'audience. Ce sont MM. Amédée Gromier, Louis-Prospér Albix, Arthur Monanteuil, Jérôme Lesueur, Alexandre Paulard, Adolphe André, Alexandre Coindat, Pierre Labourienne, Boucher, Busson.

La plupart sont des ouvriers. Ils se réunissent dans un local de la rue Sedaine pour causer politique, eux aussi. Seulement, ils avaient une formule différente de celle du Cercle des familles. Au Cercle des familles, on voulait la république « radicale ». Rue Sedaine on demandait la république « fédérale, démocratique et sociale ».

Les prévenus du Cercle des familles, qu'ils n'avaient d'autre but que de s'occuper des élections et de les diriger selon leurs vues. Ils ont été condamnés : Gromier à un an de prison et 100 fr. d'amende; Albix, à six mois et 100 fr.; Monanteuil, à quinze mois et 200 fr.; Lesueur, à un an et 200 fr.; Paulard, à quinze mois et 200 fr.; André, à un an et 100 fr.; Coindat, à quinze mois et 200 fr.; Labourienne, à six mois et 100 fr.; les autres ont été acquittés.

La vente sur la voie publique et même chez les libraires vient d'être interdite, à Marseille, au journal l'Espérance, par le général Esquivel, pour articles parus pendant la période électorale.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants, à la date du 1^{er} mai.

Il y a augmentation sur l'encaisse, 3,000,000 francs; le portefeuille, 13,500,000 fr.; la circulation des billets, 26,500,000 fr.; et le compte du trésor, 16,000,000 fr.

Il y a diminution sur les comptes-courants, 18,500,000 fr.

NÉCROLOGIE. — M. Devisme, depuis longtemps malade, est mort le 29 avril à Argenteuil des suites de cette terrible opération qu'on appelle la lithotomie.

Le célèbre archangeur n'était âgé que de soixante-sept ans. Sa mort est une grande perte pour la balistique, à laquelle il avait fait faire un pas important.

M. Devisme laisse interrompu un ouvrage sur les armes rayées. (Paris-Journal.)

Grande-Bretagne.

À la séance du 28 avril de la Chambre des Communes, la politique financière du gouvernement Gladstone a été vivement attaquée et encore plus vigoureusement défendue; M. Smith, le député conservateur de Westminster, proposa et soutint la résolution suivante: « Avant de se prononcer sur une nouvelle ré-

duction des contributions indirectes, la Chambre désire recevoir communication des idées du gouvernement sur le maintien et l'arrangement des contributions directes, tant nationales que communales. » M. Smith fit remarquer que le budget de cette année, qui diminue les droits sur les sucres, n'amointrit rien les taxes locales, quoique M. Gladstone ait promis de s'occuper de cette question.

Le chancelier de l'Échiquier, M. Lowe, répond qu'une politique libérale doit diminuer le plus possible les impôts de consommation, car, dit-il, les contributions directes frappent surtout les riches, tandis que les contributions indirectes tombent lourdement sur les pauvres. En conséquence, il croit que, pour être juste, il faut faire suivre tout amoindrissement d'impôts dans une de ces deux classes d'une diminution correspondante dans l'autre: c'est pour quoi, tout en enlevant un penny de l'impôt sur le revenu, il a réduit de moitié les droits sur les sucres.

Il est parfaitement vrai que ces dispositions ne laissent pas de place pour un nouvel arrangement des taxes locales dans l'année courante; mais rien n'empêche de discuter cette question importante en 1874. Le ministre des finances réfute l'assertion de M. Smith, qui prétend que M. Lowe lie les mains à son successeur; je le fais d'autant moins, dit-il, « que j'entends être mon propre successeur. » Le discours de M. Lowe a produit beaucoup d'effet et a été fort applaudi par le parti libéral.

M. Fawcett, le député radical de Brighton, vint à son tour attaquer énergiquement les dispositions du budget, au point de vue de l'économie politique, et au milieu des acclamations enthousiastes des Tories; mais les applaudissements cessèrent quand il ajouta qu'il n'était plus temps de revenir sur le budget et qu'il fallait ajourner les réformes à l'année prochaine. La discussion est remise à jeudi et sera continuée, mais il paraît hors de doute que le gouvernement triomphera et que la résolution de M. Smith sera rejetée.

Un cas d'extradition se présente dans une affaire portée devant le tribunal de police de Bow street. Un Français, du nom d'Ernest-Etienne Hugnet, est accusé de banqueroute frauduleuse. Il a été arrêté par l'inspecteur en chef de police Bruscovich, par suite d'un mandat délivré en vertu du traité d'extradition avec la France.

M. Moreau, conseil de l'ambassade française, poursuit l'affaire. M. Besley soutient la défense.

Il paraît que l'accusé était banquier à Paris. On lui reproche d'avoir fait faillite et de s'être enfui en Angleterre avec 27,000 francs. D'après la loi française le fait est considéré comme un cas de faillite frauduleuse.

L'inspecteur Bruscovich déclare qu'il a vu l'accusé à l'hôtel de Grosvenor en 1872. Il était en discussion avec un de ses créanciers. Le témoin lui dit: « Si vous êtes en fuite un mandat d'extradition ne tardera pas à arriver. » — Ce mandat a été délivré par le juge sir Thomas Henry en mars dernier. Le témoin a appréhendé au corps l'accusé dans Grinville street. Celui-ci avait pris un autre nom que le sien. Il avait sur lui 125 livres (1,325 fr.) en bank notes, en obligations de la ville de Paris, etc.

M. Jean Moucharville dépose qu'il est avocat et syndic dans la faillite de l'accusé, qui avait une maison d'affaires dans la rue Notre-Dame-des-Victoires. La faillite a été déclarée sur la plainte des créanciers. Un failli qui emporte une partie de son avoir est considéré comme banqueroutier frauduleux. Son passif, en mai 1872, était de 2 millions 800 mille francs, l'actif de 600,000 francs. Après quelques recherches, le témoin a découvert une recette de 15,000 fr. au 26 avril, jour de la dis-

parition; un chèque de 12,000 fr. avait été tiré le même jour.

M. Besley, défenseur, soutient que son client n'a commis aucun acte qui puisse motiver l'extradition en vertu du traité international. Il a maintenu sa banque pendant le règne de la Commune, et il est venu en Angleterre en avril 1872 uniquement pour des affaires financières en rapport avec sa maison. L'accusé a été secrétaire du prince Napoléon; il s'est rendu auprès de l'empereur à son arrivée en Angleterre. Il était connu pour être un partisan de l'empire. Il était directeur de l'Académie libérale, qui a été supprimé par le gouvernement actuel. Le défenseur n'aura pas la moindre peine à démontrer que son client n'est pas coupable de banqueroute frauduleuse, et qu'il n'a été arrêté que pour motifs politiques.

Sir Thomas Henry, président du tribunal, déclare que l'accusé ne peut être jugé pour délit politique en vertu du mandat actuel. Mais toute facilité sera laissée à l'avocat pour démontrer qu'il n'y a pas faillite frauduleuse dans l'espèce.

M. Moreau, représentant de l'ambassade française, nie le motif de poursuite allégué par le défenseur Besley.

La cause est ajournée à huitaine. (Morning Post.)

Italie.

S. A. R. le prince Alfred d'Angleterre est parti le 27 de Rome pour Naples.

On mande de Rome, 30 avril: « Les décrets attribués à M^{re} Chigi auprès de M. Thiers, relativement au choix de la France comme lieu de réunion du futur congrès, sont de pure invention. »

« Un sénateur italien ayant écrit à l'archevêque de Paris pour le prier d'agir auprès du pape pour l'œuvre de la réconciliation entre le pape et le royaume d'Italie, l'archevêque a répondu par une lettre dont Sa Sainteté se montre très-satisfait. »

Une dépêche adressée de Gènes à la Fanfulla, le 28 avril, donne à supposer que l'état du général Garibaldi devient alarmant.

M. le docteur Ripoli s'est embarqué en grande hâte pour Capri.

Pays-Bas.

La seconde Chambre a continué le 30 avril la discussion des affaires d'Atchin; les ministres des affaires étrangères et des colonies ont défendu la déclaration de guerre; ils ont réfuté les accusations de légèreté et de témérité; le ministre des affaires étrangères a conseillé de la prudence dans le jugement et la censure des pourparlers du gouvernement avec les puissances étrangères concernant cette affaire. Tous les orateurs qui ont parlé ensuite se sont conformés à ce conseil. Le ministre des colonies donne des explications sur les mesures prises ou à prendre pour le renforcement des troupes de terre et de la marine pour une seconde expédition.

MM. Lynden et Derode ont déclaré qu'ils ne présenteront pas d'ordre du jour, vu que l'affaire restera pendante et que le gouvernement lui-même doit savoir s'il a la force nécessaire pour rester au pouvoir. Après une réplique du ministre des affaires étrangères la discussion a été close.

Espagne.

On lit dans le Nord: « La vérité n'est pas encore entièrement faite sur les causes réelles de la dernière crise de Madrid. Les organes de M. Figueras continuent à l'attribuer à un complot anti-républicain. L'existence de ce complot n'est rien moins que prouvée. En tout cas il serait venu fort à propos fournir aux éléments révolution-

naires un prétexte pour se débarrasser des obstacles que leur suscitaient soit la commission de permanence, soit les membres les plus conservateurs du gouvernement. Il est donc très possible que ce fameux complot n'ait été qu'une de ces inventions familières aux faiseurs de coups d'État. Toujours est-il que depuis mercredi dernier le parti ultra-démocratique se croit tout permis. On lira plus loin une sorte de sommation (1) qu'il a adressée au gouvernement, et celui-ci devient de jour en jour un instrument plus docile entre les mains des intrançais. Déjà il est question du remplacement de MM. Castelar et Acosta, les membres les plus fermes du cabinet; le premier irait remplacer M. Olozaga à Paris, et le second prendrait le commandement en chef de l'armée de Catalogne. Ce commandement serait donc enlevé au général Velarde? Est-ce ainsi qu'on le récompenserait pour les succès qu'il a remportés sur les carlistes, et y bien qu'il a fait à l'armée en commençant à y rétablir l'esprit de discipline? On se demande où tout cela conduira l'Espagne.

« En attendant on recherche activement à Madrid le maréchal Serrano (2), que les uns disent réfugié à l'ambassade de France, tandis que d'autres le croient en route pour la frontière. Il paraît cependant avéré que le maréchal est resté étranger à tout ce qui s'est passé dans la journée du 23. M. Rivero aussi est activement recherché. S'il ne s'était pas déguisé et rasé la barbe, il eût probablement été arrêté à sa sortie du palais du Congrès et on eût pu lui faire un mauvais parti. M. Becerra a été arrêté. Tous les chefs de l'ancien parti radical ont disparu de leur domicile, notamment MM. Martos et Zorrilla. Cette disparition ne suffit pas du reste pour prouver que l'accusation de complot élevée contre ces personnages, soit fondée. Les dispositions de la démocratie à l'égard de tout ce qui rappelle l'ancienne monarchie étaient de telle nature que la vie de ces hommes politiques pouvait se voir sérieusement menacée, et l'on comprend d'autant mieux qu'ils aient jugé nécessaire de se cacher, que les complaisances réitérées du gouvernement pour cette fraction turbulente n'étaient pas faites pour les rassurer. »

« Le Diario español croit savoir que le conseil des ministres qui s'est réuni le 27 avril s'est occupé de la crise ministérielle. Le général Acosta a réitéré son intention irrévocable de se retirer, en quittant aussitôt le conseil. On a d'abord songé, pour le remplacer au ministère de la guerre, au général Socías; mais ce dernier a refusé d'entrer dans le cabinet. A la suite de ce refus, on a proposé le général Novillas; mais les intrançais persistent à réclamer M. Contreras, comme successeur du général Acosta. S'il faut en croire la Igualdad, ce serait le général Contreras qui reprendrait le portefeuille de la guerre. El Imparcial considère également comme probable la nomination du général Contreras. »

« Le Tiempo du 27 avril publie les nouvelles suivantes: « Aux coins des rues de la capitale, on a affiché ce matin une proclamation (bando) du gouverneur civil, recommandant aux agents de l'ordre public, tout en protégeant les manifestations qui seraient faites conformément aux prescriptions de la loi, de s'opposer à celles qui, ayant lieu à main armée, auraient le caractère d'imposition. »

« La proclamation porte en outre que les individus détenteurs d'armes n'appartenant à aucun corps légalement armé devront se mettre en règle en remplissant les conditions voulues pour le port d'armes. »

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité. »

« Une compagnie d'infanterie avec deux canons, étant en reconnaissance, a été surprise au sud de Lavabed par un feu croisé des Indiens-Modocs. Les troupes se réfugièrent dans une gorge de la montagne, mais elles furent obligées de l'abandonner. »

« Quatre compagnies vinrent les secourir, mais sans succès. »

« Dix-neuf soldats ont été tués, vingt-trois ont été blessés et beaucoup ont disparu. »

« Les soldats sont décidés à combattre sans accorder merci. »

« Les soldats sont décidés à combattre sans accorder merci. »

« Enfin les agents de l'ordre sont chargés de s'opposer aux visites domiciliaires qui se font sans autorisation. »

« Perpignan, 29 avril. — D'après le Drapeau français, organe carliste, Don Alphonse serait dans la province de Lérida. »

« Vich est bloqué par une partie des forces de Saballs. Les cabecillas Saballs, Angaet, Mirat, Soula, Vallas et Tristany seraient en mesure de concentrer en quelques heures neuf à dix mille hommes. Les gros des forces carlistes est toujours aux environs de Gerone. »

« S'il faut en croire le Drapeau français, 500 hommes du régiment de San-Fernando ont passé aux carlistes. »

« On mande de Barcelone à la date du 28 avril: « La grève des maçons a cessé. Les patrons ont réduit à neuf les heures de travail. »

« Les rapports sur les carlistes sont contradictoires. Selon les uns, Saballs aurait déclaré en état de blocus Olat, Tortella et Besalu. D'un autre côté, on mande de Berga qu'un commandant d'infanterie d'un bataillon de l'Estramadure avait, en arrivant à Hestel, que Saballs venait d'en partir avec six cavaliers et huit fantassins, et qu'il avait pris un chemin conduisant directement à la frontière. Le même commandant aurait en connaissance en route d'une dépêche adressée par le commandant d'Olat et le brigadier Campos, d'après laquelle don Alphonse serait entré en France avec sa femme, par Campredon et le camp de Vanol, et que des carlistes indécis seraient fractionnés en plusieurs petites bandes. »

« Le général Velarde est retourné à Vich avant-hier, avec 200 cavaliers et deux bataillons de volontaires escortant des munitions. Pour empêcher une nouvelle concentration des bandes carlistes, le général a divisé ses forces en plusieurs colonnes. On en compte plus de vingt parcourant le pays en tous sens. »

« Miret et Nastarat, avec 400 hommes, ont été attaqués avant-hier soir et ont été pris entre 200 volontaires et une colonne. Ils ne doivent leur salut qu'à une fuite précipitée. »

« Bayonne, 29 avril. — Les patrouilles françaises ne remarquent que fort peu de carlistes sur la frontière. Ceux qui étaient en face de Biratou ont disparu; toutefois ils occupent toujours le pic d'Athlota. Les troupes régulières sont toujours à Vera. Tranquillité complète sur la frontière française. »

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité. »

« Une compagnie d'infanterie avec deux canons, étant en reconnaissance, a été surprise au sud de Lavabed par un feu croisé des Indiens-Modocs. Les troupes se réfugièrent dans une gorge de la montagne, mais elles furent obligées de l'abandonner. »

« Quatre compagnies vinrent les secourir, mais sans succès. »

« Dix-neuf soldats ont été tués, vingt-trois ont été blessés et beaucoup ont disparu. »

« Les soldats sont décidés à combattre sans accorder merci. »

« Les soldats sont décidés à combattre sans accorder merci. »

« Les soldats sont décidés à combattre sans accorder merci. »

Les membres conservateurs ont résolu de garder le silence jusqu'au retour de l'Assemblée Nationale.

Le maréchal Serrano et l'amiral Topete sont arrivés à Biarritz.

Du 4 mai. — Après la séance tenue hier par la commission de permanence, les membres de la majorité ont eu une réunion dans laquelle ils ont exprimé le désir que M. Thiers modifiât son cabinet dans le sens conservateur pour conjurer les périls de la situation.

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

Du 4 mai. — L'Opinion annonce qu'avant de retirer sa demande de démission, le cabinet Lanza veut s'entendre avec la majorité de la Chambre sur la loi concernant les corporations religieuses, pour éviter ainsi une nouvelle crise.

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

« Les journaux sont d'avis que le roi n'acceptera pas la démission des ministres. On croit que le cabinet retirera le projet de loi concernant l'arsenal de Tarente et en présentera un autre. »

ON DEMANDE pour deux enfants une surveillante parlant correctement le français, de préférence une personne de la Suisse française. — S'adresser Ousatchef péroulo, maison n° 3, logement n° 22. 1233

ON CHERCHE une bonne française (Parisienne) pour la conversation et la tenue des enfants. Coin des perspectives Nevsky et Litéiny, n. Touptikov, log. n° 22. 1236

UNE DAME ANGLAISE 1185 qui peut disposer de son temps en été, depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août, donnerait volontiers des leçons d'anglais à Pétersbourg, à Riga, à Vienne et les environs. S'ad. E. L. Galerna, n° 50, log. 18.

A VENDRE un drojki d'occasion, chez Schwartz, carrossier, Litéina. 1170

UN DOMESTIQUE allemand, qui parle russe et est muni de certificats, cherche une place. S'ad. p. Vosness, 37, l. 22. 1265

UN TATARE cherche une place d'intendant, de commis, surveillant de ménage, d'entreprise, etc.; partait volontiers pour l'intérieur. Les meilleurs attestats et recommandations. S'ad. par écrit Sergievskaja, 22, A. B. 1269

UN ALLEMAND sachant le russe, le français, l'anglais et la comptabilité, ayant de bonnes recommandations, cherche un emploi en qualité de traducteur, correspondant ou professeur. — S'adresser au bureau du journal, librairie Mellier, sous les initiales J. E. S. 1231

A VENDRE 2 chevaux noirs par sang (5 ans 2 mois) pouvant être attelés ensemble ou séparément. Près de l'église de Simon, maison Bélaïev, demander le drovnik. 1260

CHEMIN DE FER DE VARSOVIE-TÉRESPOL.

Relevé des recettes du mois de mars 1873. Voyagers... 36,982 r. 61 c. 1/2; Marchandises... 69,002 23; Divers... 217 93; Total... 106,202 r. 77 c. 1/2. En mars 1872 les recettes s'élevaient à 79,418 17. Donc il y a un excédant en faveur de 1873 de 26,784 r. 60 c. 1/2 ou de 34 0/0.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE COMMERCE DE VARSOVIE

a l'honneur de porter à la connaissance de public que, conformément à la décision de l'assemblée générale de MM. les actionnaires de la Banque, prise le 26 juin (8 juillet) 1872, et avec l'autorisation de M. le ministre des finances donnée le 22 décembre 1872, aura lieu: La quatrième émission de 24,000 actions à 250 r., pour la somme totale de 6,000,000 r.

Aux conditions suivantes: 1^o Chaque action des trois premières émissions donnera droit à la réception de deux actions de la quatrième émission, au prix nominal de 250 r., avec paiement supplémentaire de 10 r. par action, destinés au fonds de réserve de la Banque.

2^o Les personnes désirant se prévaloir de ce droit doivent présenter leurs actions du 1^{er} février (1^{er} mars) au 1^{er} (13) mai de l'année courante (et non au 1^{er} (13) mars, comme il avait été publié précédemment) à la caisse de la Banque à Varsovie ou bien à la caisse de sa succursale de St-Petersbourg (point de Police, maison Elisséiev, entrée du quai de la Moika), et verser 40 0/0 du prix nominal, c'est-à-dire 100 roubles par action et 10 roubles au fonds de réserve de la Banque, soit 110 roubles par action. Aux versements faits après le 1^{er} février (1^{er} mars) devront être ajoutés les intérêts, calculés à raison de 6 0/0 par an. Le droit d'obtenir des actions sur les bases ci-dessus énoncées cesse à partir du 1^{er} (13) mai de l'année courante, et les actions non réclamées seront vendues au profit de la Banque.

3^o Les actions de la quatrième émission donnent droit au dividende pour dix mois de 1873, c'est-à-dire depuis le 1^{er} février (1^{er} mars) jusqu'à la fin de l'année, proportionnellement aux versements effectués.

4^o Les versements sur les actions de la quatrième émission peuvent être faits immédiatement après la publication de la présente annonce jusqu'au terme fixé dans l'art. 2, et dans ce cas, la Banque bonifie sur les versements un intérêt proportionnel de 5 0/0 par an jusqu'au 1^{er} février (1^{er} mars) 1873.

5^o L'annonce des termes des versements suivants sur ces actions sera faite en temps utile. 1257

LA LIBERTÉ GRAND JOURNAL QUOTIDIEN DE PARIS politique, littéraire et commercial.

Ce journal contient des correspondances d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, de Russie, d'Allemagne, etc., et donne toutes les nouvelles intéressantes de la France et de l'étranger. Bureaux à Paris, n° 146, rue Montmartre. 974

On s'abonne en Russie aux bureaux de poste. Les annonces sont reçues à St-Petersbourg, au Comptoir M. Lens, n° 5, Grande-Morskaja.

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE DE LA CAPITALE.

L'administration de la Société d'éclairage de la capitale a l'honneur de prier instamment MM. les actionnaires de vouloir bien assister à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui aura lieu le 31 mai, à 2 heures de l'après-midi, au siège de l'administration, canal Catherine, près du pont de Kazan, maison Tomachevski, n° 15.

MM. les actionnaires qui désirent assister à l'assemblée générale avec droit de voter voudront bien, conformément au § 57 des statuts, déposer leurs actions à l'administration le 21 mai au plus tard. A partir de cette date jusqu'au 1^{er} juin aucun transfert d'actions n'a plus lieu.

Le compte-rendu, avec les livres et documents, sera mis à la disposition des actionnaires qui voudraient en prendre connaissance, à partir du 26 mai, de 11 h. du matin à 2 h. de l'après-midi. 1263

CONSEILS AUX DAMES PRODUITS SPÉCIAUX RECOMMANDÉS

Advertisement for Violet perfume and beauty products. Includes text: 'VIOLET PARFUMEUR BREV. T. E. PARIS', 'CRÈME DE BEAUTÉ', 'EXTRAITS TRIPLES D'ODEURS', 'GLYCÉRINES PARFUMÉES', 'PASTILLES AMBROSIAQUES AU MASTIC DE CHIO'.



Advertisement for Winterhalter &